



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Affrontements dans le Haut-Karabagh

Question au Gouvernement n° 3339

Texte de la question

AFFRONTEMENTS DANS LE HAUT-KARABAGH

M. le président. La parole est à M. François Pupponi.

M. François Pupponi. Ma question s'adresse au ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

Depuis maintenant trois jours, la région du Haut-Karabagh – l'Artsakh, de son nom arménien – est sous le feu d'une très violente agression militaire de l'Azerbaïdjan, d'une ampleur inédite depuis la fin de la guerre en 1994. Cette province arménienne fut, vous le savez, arbitrairement rattachée à la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan turcophone par Staline en 1921, en gage de bonne volonté à l'égard de la Turquie naissante, successeuse de l'empire ottoman, et sur les plaies béantes du génocide des Arméniens.

M. Raphaël Schellenberger. Lui aussi, c'est un ancien socialiste !

M. François Pupponi. Après de violents pogroms anti-arméniens dans les principales villes d'Azerbaïdjan, et à la suite de la proclamation de l'indépendance du Haut-Karabagh lors de la chute de l'Union soviétique, les Arméniens ont dû lutter à nouveau pour leur survie, entre 1991 et 1994, sur ce petit territoire montagneux aux confins de l'Arménie.

Facteur extrêmement inquiétant dans cette guerre de haute intensité qui se déroule aux portes de l'Europe, la Turquie y joue un rôle destructeur et profondément déstabilisateur, par l'impulsion belliqueuse qu'elle apporte au régime d'Ilham Aliev dans cet aventurisme guerrier meurtrier, par son soutien logistique et militaire direct, et même par la reconversion – si l'on ose dire – de mercenaires syriens directement sur le terrain.

Un député . Parfaitement vrai !

M. François Pupponi. Il est indispensable que la France s'engage sans délai pour faire cesser l'agression de l'Azerbaïdjan et de la Turquie, pour permettre un retour à la table des négociations des représentants du Haut-Karabagh signataires de l'accord de cessez-le-feu de 1994, et pour appuyer la reconnaissance du droit à l'autodétermination du Haut-Karabagh et la définition de son statut juridique international définitif, seules garanties de sa sécurité et sa survie.

M. Guy Teissier. Très bien !

M. François Pupponi. Quelles initiatives prendrez-vous en ce sens ?

Par ailleurs de nombreuses collectivités locales françaises ont signé des chartes d'amitié avec des villes de

l'Artsakh. Dans le contexte actuel, elles enverront bientôt des aides alimentaires, des médicaments et du matériel médical à destination des populations durement touchées. J'espère que, cette fois, les préfets de la République ne les en empêcheront pas. Pouvez-vous nous en donner la garantie, conformément à l'engagement du Président de la République ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LT, LR et UDI-I et sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé du commerce extérieur et de l'attractivité.

M. Franck Riester, *ministre délégué chargé du commerce extérieur et de l'attractivité.* Je tiens d'abord à présenter les excuses de Jean-Yves Le Drian, qui accompagne le Président de la République en voyage dans les pays baltes.

Vous avez raison : la situation dans le Haut-Karabagh est grave. Les informations que nous recevons font état de dizaines de morts et de centaines de blessés. La France est totalement mobilisée pour trouver une sortie à cette crise, qui est grave pour l'Arménie et l'Azerbaïdjan, mais aussi pour la stabilité et la paix dans la région. Vous le savez peut-être, le Président de la République a contacté dès dimanche le Premier ministre arménien, M. Pachinian, et le président de l'Azerbaïdjan, M. Aliev, pour appeler au cessez-le-feu immédiat.

Nous assumons, dans ce contexte, les responsabilités toutes particulières qui sont les nôtres, puisque, vous l'avez rappelé, à la fin du conflit, en 1994, la France a accepté le mandat qui lui a été donné par l'OSCE – l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – de coprésider, avec la Russie et les États-Unis, le groupe de Minsk, pour tenter de dégager une solution diplomatique à la crise du Haut-Karabagh. À la demande du Président de la République, des échanges continus ont lieu en ce moment même entre les trois coprésidents, en lien avec les protagonistes, pour trouver les voies du cessez-le-feu et du retour à la négociation. Cette dernière doit permettre de faire cesser durablement, dans le respect du droit international, la situation qui perdure depuis des décennies au Haut-Karabagh. Vous pouvez compter sur la France pour être pleinement mobilisée en faveur d'une sortie de crise. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. François Pupponi](#)

Circonscription : Val-d'Oise (8^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3339

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Commerce extérieur et attractivité

Ministère attributaire : Commerce extérieur et attractivité

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 septembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 septembre 2020](#)